

MINISTÈRE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE.

SERVICE DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

Gr. 12. — Cl. 3.

N° 910.758



Fil à plomb avec treuil de manœuvre et cloche de soutien.

M. OSVALDO CESARATTO résidant en France (Loire).

Demandé le 14 décembre 1944, à 10^h 15^m, à Saint-Étienne.

Délivré le 11 février 1946. — Publié le 18 juin 1946.

[Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'art. 11, § 7, de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1909.]

Le fil à plomb connu avec plaquette de guidage et de retenue est élémentaire, toutefois, il ne se prête pas aux multiples emplois où il est indispensable, son manque de réglage en hauteur, le dégagement et la chute de la plaquette de guidage le rendent souvent désagréable à l'usage et il nécessite toujours l'emploi des deux mains.

D'autre part, rien ne permet de fixer sa position précise à une hauteur déterminée et qui est pourtant indispensable si l'on veut indépendamment du plombage assurer un parallélisme parfait de deux points ou de deux surfaces. Pour obvier à ces inconvénients, il est donc apparu nécessaire de concevoir un fil à plomb avec treuil de manœuvre et cloche de soutien.

Pour bien fixer l'objet de l'invention, sans toutefois le limiter, dans le dessin annexé :

La figure 1 est une vue en coupe et de profil de l'ensemble de l'appareil ;

La figure 2 est une vue de face montrant le mécanisme d'encliquetage et de freinage (le tracé en traits pointillés représente le sabot-frein en position de freinage) ;

La figure 3 est une vue extérieure et de profil de la partie supérieure de l'appareil.

Cet appareil est essentiellement constitué par :

1° Partie inférieure : Une cloche *a* évidée et

conique servant de surface de soutien et d'appui de l'ensemble tout en étant surmontée par une plaque carrée *b* ou autre mais toujours de même dimension que la cloche *a*, dans son centre la plaque carrée *b* est perforée pour servir de passage et de guidage axial du fil *c* soutenant en bout le plomb *d* qui y est fixé à la façon connue ;

2° Partie supérieure : Au-dessus de cette partie inférieure est fixée une carcasse fermée et démontable *e* en deux parties dont la partie supérieure et axiale forme œillet *e*¹ et pointe *e*², un arbre *f* avec levier et poignée extérieure *g* sert à entraîner le tambour à cônes inversés *h* avec grandes joues *h*¹, une partie cylindrique et lisse sert de tambour de freinage *i* tout en se prolongeant par une roue à rochet *j*, en regard de cette dernière un cliquet spécial *k* oscille sur un axe *l*.

Le cliquet spécial *k* comporte extérieurement un levier de manœuvre extérieur *k*¹-solidaire d'un sabot-frein *m* de forme particulière et qui est disposé de façon à venir en face du tambour de freinage *i* ce qui lui permet d'agir après dégagement du cliquet *k* de la roue à rochet *j* pour venir frotter sur le tambour de freinage *i* lorsque l'on a une descente rapide du fil à plomb *c*.

Le fil à plomb *c* en quittant le tambour *h*

vient prendre appui sur un rouleau bi-conique n qui centre et guide le fil c tout en tournant sur l'arbre n^1 .

Ainsi réalisé, il est aisé d'admettre l'intérêt
5 de cet appareil qui :

1° Constitue un bloc avec assise d'encombrement déterminé et qui par suite fixe la position précise du fil à plomb c ;

2° Permet un enroulement parfait du câble
10 ou fil sans aucun risque de déglacement ni de chevauchement de ce dernier ;

3° Permet une descente ou plombée précise à la distance choisie, ce qui transforme l'appareil en un instrument de mesure précis entre deux
15 points ou différents points d'une surface ;

4° Assure la possibilité de suspendre l'appareil par sa partie supérieure qui forme point de suspension et index ou repère vertical de position ;

20 5° Constitue un ensemble bien protégé constituant un appareil de précision pouvant être employé même par une main-d'œuvre auxiliaire inexpérimentée ;

6° Démontage facile.

25 Comme il va de soi et comme il ressort déjà de ce qui précède, l'invention ne se limite aucunement à ses modes d'application non plus qu'à ceux des modes de réalisation de ses diverses parties ayant plus spécialement été indiquées ;
30 elle embrasse au contraire toutes les variantes.

RÉSUMÉ.

La présente invention vise :

1° L'application d'un petit treuil à tambour pour enrouler le câble soutenant le plomb, ce câble étant enroulé sur un tambour bi-conique 35 et étant guidé en outre à sa base par un rouleau bi-conique et correspondant à l'apploimb d'un orifice d'une plaque de dimension solidaire de la cloche de soutien ;

2° L'ensemble du treuil logé dans une car- 40 casse fermée et démontable dont la partie supérieure et extérieure forme un anneau de suspension avec pointe de centrage ;

3° Le treuil avec une roue à rochet solidaire du tambour de freinage et du tambour d'enrou- 45 lement, ce freinage étant obtenu avec un seul levier formant d'un côté cliquet et de l'autre sabot de freinage et agissant comme cliquet ou comme frein suivant la position occupée par le levier commandé manuellement et extérieu- 50 rement ;

4° La combinaison des éléments obtenus suivant 1°, 2°, 3° pour former un ensemble ;

5° A titre de produits industriels nouveaux, les fils à plombs ou appareils comportant les 55 caractéristiques ci-dessus, prises ensemble ou séparément.

OSVALDO CESARATTO

Par procurateur :
Marc CHARRAS.

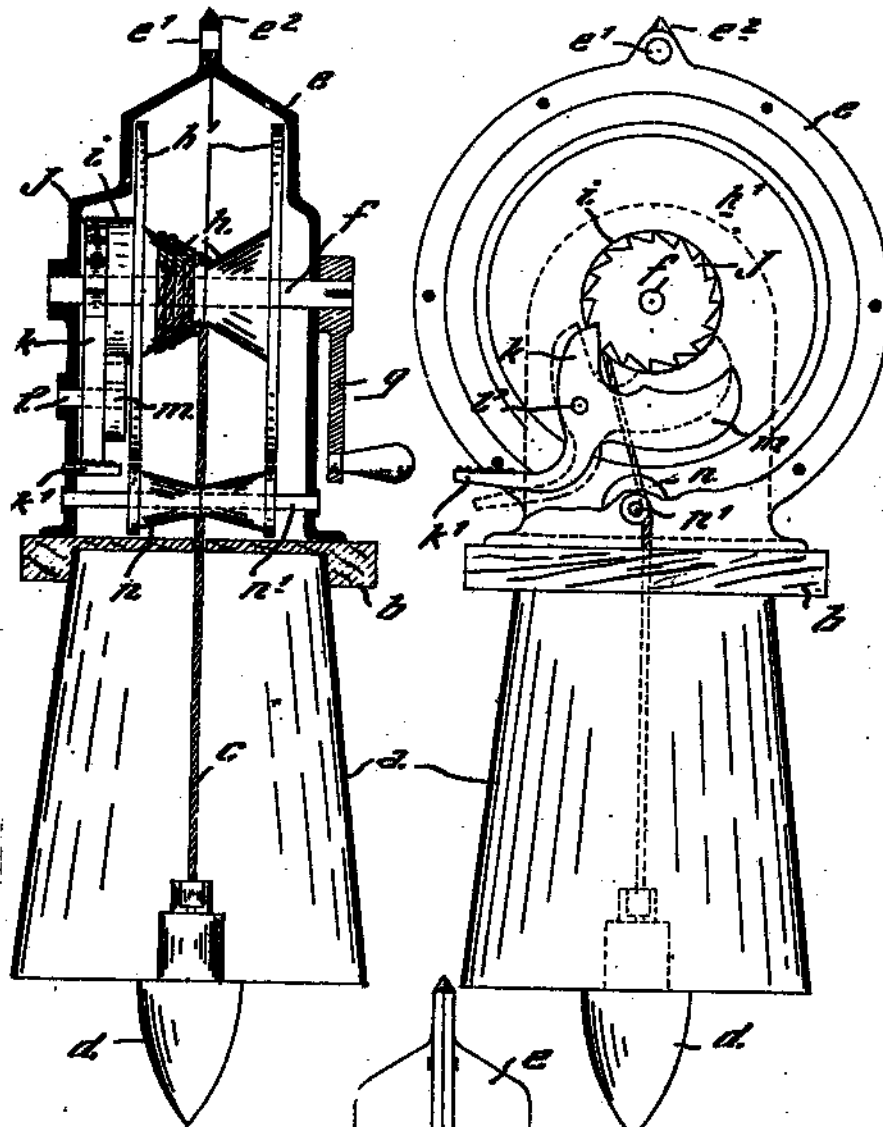


Fig. 1

Fig. 2

Fig. 3

